



REGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPETITION DE KARTING DE KART PASSION LE 26 AOUT 2012.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'association Sportive KART PASSION
Organise le 26 Août 2012.

Une épreuve dénommée 6ème course de kart ufolep Bourgogne Franche Comté Trophée du Fair-Play
Sur le circuit de Champforgeuil homologué par la sous-Préfecture de Chalon sur Saône
Sous le numéro 7104090577E11A0661

Cette épreuve sera organisée conformément aux règlements sportifs et technique national kart
piste UFOLEP et au présent règlement particulier

ARTICLE 2. LICENCES AUTORISEES

La compétition est ouverte à tous les pilotes titulaires d'une licence pratiquant des pays de l'union européenne.

Auto /karting piste R3 UFOLEP en cours de validité pour la saison 2011/2012 .les pilotes mineurs devront être accompagnés d'un représentant légal possédant au moins une licence auto/karting piste non pratiquant UFOLEP en cours de validité.

ARTICLE 3 :ENGAGEMENT :

Le droit d'engagement est fixé à 50€+10€ location transpondeur (**caution transpondeur 100€**) à régler impérativement au plus tard

Le jour de la course auprès de l'organisateur l'Association Sportive KART PASSION

ARTICLE 4 :CATEGORIES ET PNEUS:

MINI

AGE:APARTIRDE6ANS+1JOUR

Poids minimum : 90 kg (kart complet avec le pilote en tenue)

PLAQUE NUMERO JAUNE

CHASSIS :

Marque libre type mini. Largeur maximum 1200mm. Frein mécanique ou hydraulique disque plein.

Tube Ø28mm.

Arbre arrière Ø25mm ou 30mm deux paliers. Normes sécurité obligatoires.

Système de coupure rapide d'allumage. Spoiler arrière obligatoire.

Magnésium, titane, kevlar ou fibre de carbone sont interdits

Jantes : AV : 5X110/115mm et AR : 5X140/150mm

TRANSMISSION : Rapport unique

HONDA : 16 x 68

SUBARU : 16 x 63

MOTEURS :

HONDAGX120cc 4 temps 4 CV Origine plombé Monocylindre refroidi par air avec démarreur et

embrayage centrifuge (démarrage par lanceur à ficelle) **SUBARU EX13** 126cc 4 temps 4 CV Origine plombé

Monocylindre refroidi par air avec démarreur et embrayage centrifuge (démarrage par lanceur à ficelle)

BOUGIES : NGK BR4/5/6 HS.

GICLEUR UNIQUE : 70

Quantité minimum d'huile dans le moteur 0,450 litre.(tolérance de mesure 0,05 litre)

Plombage moteur centre Honda ou Ufolep obligatoire.

PNEUMATIQUES

LE CONT TYPE J

Pneus pluie interdits

JEUNE

AGE:APARTIRDE9ANS+1JOUR

Poids minimum : 120 kg (kart complet avec le pilote en tenue)

PLAQUE NUMERO JAUNE

MOTEUR 4 TEMPS FK 200CC, HONDA 200CC ou SUBARU KX21 (plombage UFOLEP obligatoire) Toutes les pièces internes et externes du moteur, le carburateur et l'embrayage doivent être d'origine, montées dans la position d'origine et non modifiées. Le groupe d'allumage, bougie et clavette doivent être d'origine et montés dans les positions prévues.

Gicleur unique : 83.8

Le système de coupure rapide d'allumage est obligatoire

CHASSIS POUR MOTEURS FK 200CC ET HONDA 200CC Marque libre normes CIK ou FFSA, système de frein mécanique ou hydraulique d'origine sans modification. Freins avant interdits. Arbre Ø50 mm maximum, équipé d'une carrosserie homologuée, spoiler arrière obligatoire.

CHASSIS POUR MOTEURS SUBARU KX21

Châssis agréé (liste en annexe 2.2)

Normes CIK/FIA, système de frein hydraulique, freins avant interdits. Arbre Ø 50mm, équipé d'une carrosserie homologuée CIK/FIA, spoiler arrière obligatoire.

**PLUS PUMA 85CC OU 100CC CHASSIS AUX NORMES CIK
CLASSEMENT DISTINCT 4T , 85CC ET 100CC**

JANTES : uniquement AV 5X110/115mm et AR
5X140/150mm

PNEUMATIQUES

LE CONT TYPE J

Pneus pluie interdits

SPORT

AGE:APARTIRDE13ANS+1JOUR

Poids minimum : 150 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

PLAQUE NUMERO JAUNE

CHASSIS :

Tube de Ø28 à 32mm arbre arrière de Ø25mm à Ø50mm Cadre simple ou double berceau et freinage mécanique ou hydraulique, frein avant interdit Normes CIK.

Normes sécurité obligatoires Spoiler arrière obligatoire. Freins avant interdits.

MOTEURS :

SERIE JUPE PISTON

Puma 100

Formule FFSA IAME Formule Action PRD Yamaha KT100S

MOTEURS : SERIE CLAPETS

100cc à clapet (*règlement technique moteur et carburateur challenge ou FFSA*)

FREEDOM COMER MIK 545FW PROMO IAME K55

ZENITH SIRIO MINARELLI K100 L ROTAX Junior 125

ROTAX Max avec bride UFOLEP Max en remplacement de la valve d'origine.

KFS 100

(Plombage Rotax ou Ufolep obligatoire pour tous les moteurs Rotax)

Echappement avec nouveau silencieux additionnel obligatoire.

PNEUMATIQUES

LE CONT RKH

Pneus pluie interdits

SUPER

AGE:APARTIRDE14ANS+1JOUR

Poids minimum : 165 KG (kart complet avec pilote en tenue)

PLAQUE NUMERO JAUNE

CHASSIS :

Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière diamètre maximum Ø50mm. Freinage hydraulique, freins avant autorisés.

Ancienne ou nouvelle carrosserie. Normes de sécurité obligatoires. Spoiler arrière obligatoire.

MOTEURS : SERIE 100

100cc refroidissement à air ou liquide avec ou sans embrayage. Préparation possible.

Carburateur Ø24mm maximum, modifications possibles, marques libres.

MOTEURS :

SERIE 125 (strictement d'origine suivant la fiche constructeur)

Cylindrée maximum 125cc Refroidissement à air ou liquide avec embrayage.

Carburateur correspondant aux différentes homologations challenges de marques

Moteurs homologation CIK/FIA KF1-2-3-4, Super ROCK et tous les moteurs équipés d'une valve à l'échappement, sauf ROTAX max, interdits.

Moteurs N100 liquide non autorisés au rassemblement national

(Plombage Rotax ou Ufolep obligatoire pour tous les moteurs Rotax)

Echappement avec nouveau silencieux additionnel obligatoire. (annexe 2-1)

PNEUMATIQUES

LECONT RKMS

Pneus pluie LIBRE

VITESSE

AGE:APARTIRDE15ANS+1JOUR

Poids minimum : 178 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

PLAQUE NUMERO JAUNE

CHASSIS :

Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière diamètre libre. Freinage hydraulique sur les quatre roues. Ancienne ou nouvelle carrosserie.

Normes sécurité obligatoires. Spoiler arrière obligatoire.

MOTEURS :

Moteurs homologués CIK/FIA en I.C.C. 1998/2001/2004 et KZ 2007. Les extensions d'homologation 2010 et suivantes interdites.

Les homologations 2010 (KZ1/KZ2) sont interdites. Cylindrée maximum 125cc.

Monocylindre refroidi par eau exclusivement, par un seul circuit.

Admission par clapets.

Boîte à clapets (dimension et dessin) conforme à la fiche d'homologation. Couvercle de la boîte à clapet libre.

Volume nominal de la chambre de combustion : minimum

13 cm³ avec insert.

Angle d'ouverture total d'échappement 199° maximum. Boîte de vitesse homologuée CIK/FIA, (y compris le couple primaire) 3 rapports minimum, 6 rapports maximum.

Démarrateur intégré autorisé. Transmission libre. **CARBURATEUR :**

Deux types de carburateurs admis :

- Dell'Orto type PHBE 30

- Dell'Orto type VSH 30

Carburateurs en aluminium, avec diffuseur "venturi" d'un diamètre maximum de 30 mm rond. Ces carburateurs doivent rester strictement d'origine. Le filtre à essence incorporé et l'assiette peuvent être supprimés ; s'ils sont conservés, ils doivent être d'origine.

Ensemble DD2 strictement d'origine. PNEUMATIQUES

LE CONT TYPE RKMS

Pneus pluie LIBRE

Echappement avec nouveau silencieux additionnel conseillé

Peut-être rendu obligatoire par l'organisateur d'une épreuve ou d'un trophée.

FORMULE4TEMPS

AGE:APARTIRDE15ANS+1JOUR

(Avec au moins un an de pratique compétition dans le karting)

Poids minimum : 175 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

PLAQUE NUMERO ROUGE

CHASSIS :

Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière Ø50mm maximum. Freinage hydraulique, avec obligation de freinage sur les quatre roues. Ancienne ou nouvelle carrosserie.

Normes sécurité obligatoires. Spoiler arrière obligatoire.

MOTEURS :

Moteurs 4 Temps monocylindre ou bicylindre (avec ou sans vitesse) avec embrayage, carburateur homologué avec le moteur, maximum 30mm (système injection interdit)

PNEUMATIQUES

LE CONT TYPE RKMS

Pneus pluie LIBRE

Pneus autorisés :

PNEUS LECONT POUR TOUTE LES CATEGORIES

**Mini : LECONTJ Jeunes : LECONTJ Sport : LECONT RKH Super : LECONT RKMS
Vitesse : LECONT RKMS Formule 4 Temps : LECONT RKMS**

**Un train de pneus pour toute la durée de la compétition (1 train complet +1av et 1ar)
Le gérant de la piste aura un stock de pneus.**

Minimum de 5 pilotes par catégorie. Dans le cas où il y aurait moins de 5 coureurs dans une catégorie, Les pilotes seraient rattachés, pour la journée, à la catégorie supérieure (sauf pour les catégories Mini - Jeunes et Vitesse)

Prévoir un emplacement dans le Nassau pour le transpondeur : 2 trous de 9 avec un entraxe de 18 mm.

ARTICLE 5. MATERIEL OBLIGATOIRE

Un équipement complet est obligatoire. Il comprend un casque intégral, une combinaison aux normes cik, une minerve, des gants et des chaussures adaptées à la pratique du karting.

Le protège côtes est obligatoire dans les catégories **MINI** et **JEUNES** et fortement conseillé dans les autres catégories.

ARTICLE 5. DETERMINATION DU DEPART

- 1) par essais chronométrés, système utilisé : chronolec (chronométrage électronique)
- 2) L'ordre de départ de la finale est déterminé selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale

ARTICLE E. ORGANISATION GENERALE (HORAIRES)

SAMEDI

La piste sera ouverte de 10h à 20h pour une journée entraînement, droit de piste à 20,00€.

DIMANCHE

8H00 - 9H30 inscriptions et essais libres.

9H45 briefing

10H00 essais chronomètres

11H00 manches qualificatives

12h30 pause déjeuner

14H00 manches qualificatives

14H30 demi-finale

16H00 finale

18H30 remise des prix

ARTICLE 5. LISTE DES OFFICIELS

Direction de Course : Eric Chappard

Président du Club organisateur : Antonio Dos Santos

Commissaire Technique : Joël gonnachon

Responsable Commissaire :

Responsable Chronométrage Jérôme Laville

Représentant des pilotes Frederic Rivaud

Médecin : Dr Calvet

ARTICLE 6. CLASSEMENT GENERAL

Le classement sera obtenu par l'ordre d'arrivée des finales.

ARTICLE 7. RECLAMATIONS

Les réclamations seront adressées au Directeur de Course dans les délais réglementaires, Conformément à l'article III du règlement national karting piste UFOLEP.

ARTICLE 8. EMBLACEMENT ET DICCIPLINE

Chaque pilote disposera d'un emplacement pour sa tente et matériels, de 3metres x 3 mètres.

Aucun véhicule ne sera admis dans l'enceinte des concurrents, de respecter la signalisation dans les pré-grilles de départ et dans le stand d'arrivée (pilotes, mécanicien).

COMPORTEMENT DU PILOTE

Le même kart doit être utilisé pendant la durée de l'épreuve.

Dans une épreuve, un pilote ne peut engager qu'un seul kart. Il ne peut y avoir qu'un seul pilote par kart et par course dans la même catégorie (sauf course d'endurance). Tout pilote ayant volontairement ou accidentellement quitté la piste, doit la reprendre à l'endroit le plus proche de sa sortie après s'être assuré du libre accès de celle-ci et de l'accord d'un commissaire, faute de quoi il encourt une disqualification.

Lorsqu'un kart est immobilisé, les commissaires, sous la protection des drapeaux, doivent intervenir jusqu'à ce que le pilote soit dégagé ou ait été dégagé. Le pilote dont le kart est immobilisé définitivement doit le quitter immédiatement (sous la protection des commissaires), regagner la zone de sécurité et ne pas rester au bord de la piste. Pour tout kart ayant eu un accrochage, le pilote doit présenter son kart au commissaire technique pour pouvoir repartir dans la manche suivante.

Les pilotes doivent se présenter aux contrôles, en essais comme en course en tenue réglementaire.

Communication stands / pilote par radio interdite.

Le stand/paddock du pilote doit rester ouvert pendant le déroulement de la manifestation.

Le directeur de course ou la commission de sécurité se réserve le droit de procéder à un contrôle alcootest à tout moment.

En cas de contrôle positif, la personne serait exclue de l'enceinte de la course.

Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, serait déclassé de l'épreuve et passible de sanctions (amende, exclusion, déclassement ou traduction devant les commissions de discipline départementale, régionale ou nationale). De même la participation à des épreuves dites sauvages sera sanctionnée.

Cette compétition est organisée dans le cadre et l'esprit de l'UFOLEP chaque participant (pilote, mécanicien, accompagnant,...) se doit de respecter le principe d'une compétition amicale et de faire sienne

La devise de l'UFOLEP * une autre idée du sport*

Tous manquements à ces règles seront sanctionnés .

ARTICLE 9. CONTROLE ACOOLEMIE

Conformément à l'article D du règlement national karting piste UFOLEP

Au cours d'une épreuve de karting, et à la demande des autorités sportives, tout licencié peut éventuellement faire l'objet, sur place, d'un examen médical motivé par son comportement, son état de santé ou de fait d'éléments d'information portés à la connaissance des autorités sportives.

Au terme de cet examen, qui le cas échéant peut s'accompagner d'un contrôle de l'imprégnation éthylique, les autorités sportives prendront les décisions qui s'imposent, après avis du médecin examinateur présent sur le terrain.

Dans le cadre de la pratique d'un contrôle d'imprégnation éthylique, celui-ci sera effectué à l'aide d'un éthylomètre homologué.

Après constatation par le médecin examinateur d'une inaptitude à prendre le départ, caractérisée par un taux d'imprégnation supérieur à 0,25 mg par litre d'air expiré, le médecin rédigera et transmettra un rapport à la direction de course.

Si le licencié le demande, et à titre de contre-expertise, il pourra être procédé, immédiatement après le premier contrôle, à une seconde lecture précédée de la remise à zéro et du test de l'appareil.

Chaque lecture du taux indiqué par l'éthylomètre devra être transcrite sur un document signé par le médecin et contresigné par la personne contrôlée.

Sur la base du rapport médical, le Directeur de Course prendra toute mesure utile.

ARTICLE 10. DRAPEAUX

La table des drapeaux est jointe en annexe

Du fait de son engagement, tout concurrent adhère, sans restriction, aux divers règlements, déclare en accepter toutes les conditions et se soumet à toutes les décisions rendues par le directeur de course.

En toutes circonstances, les décisions des commissaires et de la direction de course sont souveraines.

Le bureau Kart Passion